

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00384

Numéro SIREN : 495 257 099

Nom ou dénomination : A.M.E. BUREAUTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2022 sous le numéro de dépôt 9062

Hélène Monnet

Expert-comptable inscrite au tableau de l'Ordre
des experts-comptables de la région de Lyon

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SARL A.M.E. BUREAUTIQUE

**Société au capital de 30 000 €
495 257 099 RCS BOURG EN BRESSE**

6 rue Elie Deschamps

01100 OYONNAX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés en date du 5 Septembre 2022, et en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, je vous présente mon rapport établi dans le cadre du projet de transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.
Cette vérification, basée sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, et des événements survenus entre le 1^{er} janvier 2022 et la date de mon rapport.
- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

1 – Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas eu connaissance d'avantages particuliers.

2 – La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

La situation intermédiaire au 30 juin 2022 obtenue montre une situation financière de la société saine, une activité en progression et des résultats in bonis.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Groissiat, le 23 Septembre 2022

**Le Commissaire à la transformation
Hélène Monnet**

